



ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE"

Association loi de 1901

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix huit,
Le 10 juin,
A 10 heures 20.

Les membres de l'Association ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE" dont le siège social est situé à Nanterre (92), au 81 rue de Maréchal Joffre, se sont réunis dans les locaux de la Société Talentsoft, 8 rue Heyrault à Boulogne Billancourt (92).

Préalablement à l'Assemblée, il avait été remis à tous les membres, l'ordre du jour ainsi que le rapport moral du Président et le rapport financier de la Trésorière.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

A l'unanimité, Nathalie Jauffret est nommée Présidente de l'Assemblée.
Alexandre Pachulski est désigné Scrutateur.
Julien Couderc accepte les fonctions de Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Nathalie Jauffret constate et déclare que, par application des dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer, chaque membre ayant été régulièrement convoqué ou régulièrement représenté par pouvoir déposé sur le bureau.

Comme l'atteste la feuille de présence déposée sur le bureau et régulièrement émergée, **506** membres ont été convoqués, dont 61 sont présents, 145 représentés et 300 absents.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du rapport moral du Président,
- Présentation du rapport financier du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/17,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce,
- Approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31/12/2017,
- Quitus au Président et au Trésorier,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance et présente ensuite en détails son rapport moral pour l'année 2017 approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 16 mai 2018. Elle invite ensuite la Trésorière à poursuivre.

Sylvie Gosselin commente l'ensemble de son rapport financier et indique que l'exercice social, clos le 31 décembre 2017, fait apparaître un excédent d'un montant de 10 163 €. Elle précise que le dernier Conseil d'administration du 16 mai 2018 a approuvé, à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur Yves Pascault, Commissaire aux Comptes de l'association présente ensuite son rapport général certifiant notamment que « les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir répondu à toutes les questions qui sont posées sur leurs rapports et les comptes, la Présidente et la Trésorière mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés approuve le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier de l'année 2017.

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par le Conseil d'Administration du 16 mai 2018, approuve le bilan et le compte de résultat faisant apparaître un excédent d'un montant de **10 163 €** pour l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale des Associés donne quitus au Président et à la Trésorière pour la bonne exécution de leur mission et de leur gestion à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent constaté à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qui s'élève à la somme de 10 163 €, en totalité au compte « Report à nouveaux » lequel, du fait de cette affectation s'élèvera à la somme de 318 492 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente passe ensuite aux questions diverses et répond à plusieurs questions émises par les membres de l'assemblée.

La Présidente propose enfin de passer à la présentation d'un diaporama évoquant les dernières actions au Népal et en Inde d'une part et les manifestations organisées par AMTM en France d'autre part.

La Présidente commente les photos et répond aux questions qu'elles soulèvent.

La séance est levée à 13h et une collation est offerte aux participants de cette assemblée générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé, en deux exemplaires, le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

FAIT A NANTERRE, LE 13 JUIN 2018

LA PRESIDENTE
NATHALIE JAUFFRET

Handwritten signature of Nathalie Jauffret, consisting of a stylized 'N' followed by 'auffret' and a horizontal line.

LE SECRETAIRE
JULIEN COUDERC

Handwritten signature of Julien Couderc, written in a cursive style.